

## Initiatives régionales : Convention de l'OEA

### QUESTION

Pourquoi le Canada n'a-t-il pas encore ratifié la Convention interaméricaine sur les droits de l'homme?

### RÉPONSE SUGGÉRÉE

- Avant de ratifier la Convention, le Canada doit s'assurer qu'il est en mesure de respecter les engagements qu'il souscrirait à ce titre.
- Plusieurs dispositions de la Convention étant incompatibles avec d'autres normes internationales importantes relatives aux droits de la personne, il est difficile de respecter à la fois les unes et les autres.
- De plus, comme le Canada n'a pas participé à la rédaction de la Convention, plusieurs de ses dispositions sont ambiguës ou portent sur des notions inconnues ou problématiques en droit canadien.
- Les domaines dans lesquels la Convention fait problème pour le Canada concernent notamment la liberté d'expression, l'égalité et le droit à la vie.
- Les responsables gouvernementaux s'efforcent de trouver des solutions qui nous permettraient de procéder à la ratification de la Convention.
- En attendant, le Canada participe pleinement aux activités du système interaméricain des droits de l'homme. Notre bilan à l'égard de ces droits est déjà soumis à examen par la Commission interaméricaine des droits de l'homme et nous sommes assujettis au mécanisme de plaintes par les particuliers.
- Le Canada assure une promotion active des droits de la personne dans le cadre de l'OEA et du système interaméricain des droits de l'homme.
- Le Canada n'est pas seul à n'avoir pas signé la Convention; les États-Unis ainsi que plusieurs autres pays ne l'ont pas signée non plus.